



**MAGNY-LES-HAMEAUX**

**Livret d'accueil  
de la crèche familiale  
à l'usage  
de l'enfant et de sa famille**



Votre enfant va être accueilli en crèche familiale.  
Tout au long de l'année, l'équipe accompagne votre enfant dans son développement affectif et psychomoteur.  
Nous sommes conscientes que cette séparation est une nouvelle étape importante qui peut engendrer des questionnements.  
Afin de répondre à quelques unes de vos interrogations, nous avons élaboré ce livret.  
Nous restons à votre entière disposition pour vous aider.



## Présentation de la crèche

La crèche est un lieu d'accueil familial municipal dont l'effectif est de 60 enfants. Ces derniers sont accueillis au domicile de leur assistante maternelle.

Les assistantes maternelles accueillent 2 ou 3 enfants, exceptionnellement 4 selon leur agrément délivré par le Conseil Général.

La crèche est accessible aux enfants porteurs de handicap compatible avec la vie en collectivité. Pour les enfants atteints d'allergies ou de soucis particuliers, sur prescription médicale, un PAI (protocole d'accueil individualisé) sera établi.

Une équipe de professionnelles pluridisciplinaire travaille en partenariat à l'élaboration des projets pédagogique et éducatif de la crèche.



Le rôle de chacune :

### **La directrice**

Infirmière Puéricultrice, elle met en place les meilleures conditions d'accueil pour vos enfants. Elle encadre l'équipe, conçoit avec elle les différents projets et coordonne la vie de la crèche. Elle accueille, informe et répond aux questions des familles. Courant novembre/décembre, lors de la réactualisation du calcul du tarif de crèche, une rencontre est programmée pour échanger sur votre vécu en tant qu'utilisateur de la crèche.

### **Deux éducatrices de jeunes enfants**

Elles organisent et aménagent les jardins d'enfants et toutes les activités ou animations de la crèche. Elles encadrent les assistantes maternelles, les conseillent sur les activités d'éveil, leur organisation de travail afin de contribuer au bon développement de l'enfant.

### **Les 23 assistantes maternelles**

Agréées par le Conseil Général, elles ont suivi une formation obligatoire comprenant les gestes d'urgence.

Elles vous accueillent à leur domicile, s'occupent de répondre aux besoins de votre enfant (hygiène, sécurité physique et affective, jeux, repas...). Elles organisent leur espace de vie et mettent en place des activités pour favoriser l'épanouissement des enfants. Elles assurent un relais auprès de votre enfant en votre absence et en aucun cas ne vous remplace.



## **Le médecin**

Elle est présente une matinée par semaine. Elle vous rencontre lors de la visite médicale d'admission. Elle assure un suivi régulier de votre enfant dans un but préventif.

## **La psychologue**

Elle est présente 3 heures par semaine. Elle conseille et travaille avec l'équipe sur ses pratiques. Pour ce faire, elle observe les enfants et les professionnelles au jardin d'éveil, au domicile des assistantes maternelles. Elle est à votre disposition pour vous aider devant les petites difficultés rencontrées avec votre enfant.

## **La secrétaire**

Elle est présente deux journées par semaine, assiste la directrice dans diverses tâches administratives.



## Les spécificités de la crèche familiale

### *L'accueil*

L'enfant est accueilli au domicile de l'assistante maternelle. Une attention privilégiée et individuelle sera apportée à votre enfant. Le rythme de chaque enfant est autant que possible respecté.

Un relais, une écoute, une observation, une réponse adaptée sera mise en place par l'équipe en cas de difficulté ou questionnement.

En cas d'absence de l'assistante maternelle (absence prévue ou non), un remplacement sera proposé dans 95% des cas.

### *Le contrat d'accueil*

Vous avez signé un contrat avec la mairie. Les horaires notés s'entendent heures d'arrivée et heures de départ de l'enfant du domicile de l'assistante maternelle. Pour le bien-être de tous, merci de respecter ces horaires.

Occasionnellement, accompagner votre enfant ou venir le chercher plus tard ou plus tôt que les heures prévues de contrat est possible dans le cadre des heures d'ouverture de la crèche. Veuillez à prévenir l'assistante maternelle et la crèche au préalable.

**En cas d'absence imprévue de votre enfant prévenez votre assistante maternelle avant 9 heures.**

### *Les ateliers au sein de la structure*

La crèche organise des  **Jardins d'éveil**  pour les 40 plus grands enfants. Ces jardins



sont composés de 10 enfants sensiblement du même âge. Une fois par semaine, hors vacances scolaires, votre enfant partagera des activités libres et dirigées encadrées par une éducatrice de jeunes enfants et une assistante maternelle. Ce temps d'éveil riche en inter actions favorise l'autonomie de l'enfant et le respect de l'autre.

Une activité au gymnase, **séance de motricité** ouverte à tous quelque soit leur âge, est proposée une matinée par semaine en dehors des vacances scolaires. Ces séances de  $\frac{3}{4}$  heures, encadrées par leur assistante maternelle et une éducatrice de jeunes enfants, sont sources de découvertes avec un matériel adapté et varié dans un espace sécurisé.



La **médiathèque** ouvre ses portes une matinée par quinzaine en dehors des vacances scolaires pour la crèche. C'est un accueil privilégié où les enfants se retrouvent pour 3 séances successives de découverte des livres et d'un nouvel espace avec leur assistante maternelle, une éducatrice de jeunes enfants et une conteuse.



Des **spectacles « jeune public »** de qualité sont proposés par le service Culturel de la Ville. La crèche bénéficie de places et inscrit les enfants et les assistantes maternelles en fonction de l'âge du public ciblé.

## **Pour les enfants qui vont entrer à l'école**

Une sortie de fin d'année est organisée en mai/juin sur un thème, avec découverte et pique-nique.

Une visite de la future école de votre enfant sera organisée courant juin en compagnie d'autres enfants de la crèche.

### *Les assistantes maternelles de la crèche*

Le domicile de l'assistante maternelle devient lieu de travail durant les heures d'ouverture de la crèche.

L'assistante maternelle est soumise au respect d'un certain nombre de règles d'hygiène et de sécurité. Elle a le devoir de mettre tous les moyens nécessaires en place afin de les respecter.

Elle est responsable des règles d'utilisation du matériel de puériculture et des jeux ou jouets mis à disposition (âge d'utilisation, poids maximum...).

## **Les visites à domicile**

Les assistantes sont soumises à des visites de l'équipe d'encadrement de la crèche :

- des visites non programmées : observation et échanges sur l'accueil, les pratiques professionnelles, l'organisation du travail, le respect des règles en vigueur... Ces visites sont effectuées par la directrice ou une éducatrice de jeunes enfants ;
- des visites programmées : soit pour répondre à un questionnement de l'assistante maternelle, soit les visites de la psychologue qui nous aide dans nos pratiques professionnelles. Dans ce dernier cas vous serez avisés de sa venue.

## **Les déplacements**

L'essentiel des déplacements se font à pieds ou en poussette.





Par mauvais temps ou pour respecter le rythme des enfants, l'assistante maternelle peut être amenée à utiliser son véhicule personnel pour :

- les déplacements imposés par son travail à la crèche (activités de la crèche) ;
- les visites d'adaptation pour préparer les replacements chez sa collègue.

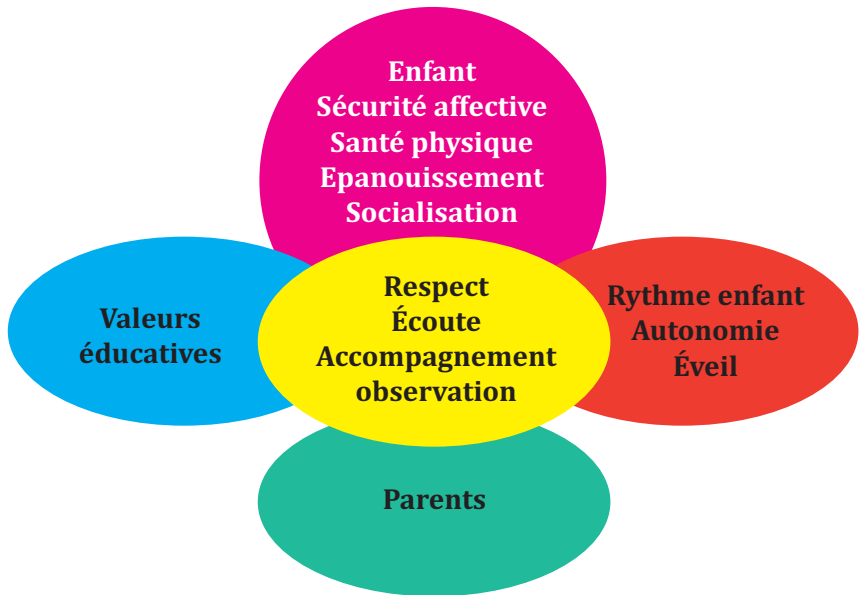
Elle ne doit pas sortir du périmètre de la commune lors du transport des enfants, a l'obligation d'être équipée de sièges autos adaptés à l'âge des enfants et de contracter une assurance auto spécifique.

Une autorisation de transport vous sera demandée lors de l'inscription de votre enfant en crèche.



## Organisation de l'accueil de votre enfant

*Accueillir un enfant en crèche dans le respect de son individualité et son contexte familial.*



L'accueil d'un enfant passe par un moment important et inévitable : la séparation.

### *Une adaptation progressive et personnalisée*

Cette période a pour but essentiel de favoriser un détachement en douceur, une relation de confiance et une sécurité affective pour l'enfant.

C'est un moment de transition, de communication et d'observation où le relais va se mettre en place entre les parents et l'assistante maternelle.

Elle se fera au domicile de l'assistante maternelle. Une adaptation se fait le plus souvent sur une semaine.

## Le 1<sup>er</sup> jour

Votre assistante maternelle vous propose :

- un échange autour des habitudes de votre enfant et vos attentes,
- une visite des pièces de son logement où votre enfant évoluera (lieu de vie, de jeux, de repas, de change, de sommeil).

Durant cette rencontre vous transmettez à l'assistante maternelle :

- les habitudes de vie de votre enfant : rythmes, goûts, sommeil, rituels, doudou...
- vos valeurs et vos coutumes : l'assistante maternelle en tiendra compte dans la mesure où cela est compatible avec la vie en collectivité.

## Les jours suivants

Votre enfant restera de plus en plus longtemps avec son assistante maternelle jusqu'à une journée d'accueil complète. Quant à vous, vous resterez de moins en moins mais vous pourrez téléphoner pour prendre des nouvelles.

Un support écrit, renseigné durant cette adaptation, permettra à l'assistante maternelle de suivre votre enfant de manière personnalisée.

Afin de continuer le lien avec la maison, il est important pour votre enfant, de ne pas oublier ce qui pourra le rassurer pendant votre absence, à savoir : le doudou, la tétine...

### *Les partages d'informations ou transmissions*

Toutes ces transmissions, comme tous les échanges que vous aurez avec votre assistante maternelle au quotidien sont **confidentiels**.

L'assistante maternelle aménage autant que



possible un espace de confidentialité surtout lorsque plusieurs parents arrivent en même temps.

Si vous désirez aborder un point en particulier, n'hésitez pas à lui en faire part. Au besoin, elle vous proposera un rendez-vous téléphonique sur le temps de sieste, ou verra avec vous quelle autre possibilité mettre en place.



## Au domicile de l'assistante maternelle

Votre enfant en crèche familiale passe la majeure partie de son temps avec son assistante maternelle. L'assistante maternelle met en place un accueil de qualité qui permet de créer un lien privilégié avec l'enfant fait de douceur, d'écoute et de disponibilité.

### *Journée type et activités à domicile*

L'enfant est habillé, changé et a pris son petit déjeuner avant d'arriver chez son assistante maternelle.

- Accueil des enfants et de leurs parents, transmissions,
- Jeux libres en attendant l'arrivée de tous les enfants,
- Activités dirigées, promenades, parcs ou ateliers programmés de la crèche,
- Retour au domicile puis jeux libres pendant le réchauffage et l'installation du repas,
- Repas préparé par l'assistante maternelle,



- Temps libre calme : puzzles, encastrements, dessin, lecture...
- Sieste et levers échelonnés selon l'âge et les besoins de chaque enfant,
- Activités dirigées ou libres en attendant les réveils de tous les enfants,
- Goûter,
- Jeux, sorties à l'extérieur, parc...si le temps le permet et selon l'heure d'arrivée des parents,
- Accueil des parents, transmissions de la journée.

La crèche met à disposition des assistantes maternelles :

- des jeux, jouets et matériels pédagogiques par l'intermédiaire de sa ludothèque,
- des livres grâce à sa bibliothèque.

### *Les affaires indispensables pour l'accueil de votre enfant*

**La crèche** met à disposition les couches et le matériel de puériculture type transat, lits, chaises hautes, rehausseurs, poussettes, linge de lit.

**L'assistante maternelle** met à disposition le linge de table et de toilette, la vaisselle infantile à l'exception des biberons et tétines que

vous fournirez si nécessaire. Les laits infantiles sont achetés par l'assistante maternelle sauf si ce dernier est délivré sur prescription médicale.



***Vous apporterez dans un sac*** qui accompagnera votre enfant tous les jours :

- des vêtements de rechange adaptés à la taille de l'enfant et à la saison,
- un thermomètre électronique,
- une brosse ou un peigne,
- des chaussons,
- le carnet de santé de l'enfant ou photocopies des vaccinations,
- un sac pour le linge sale,
- un flacon de doliprane neuf.







*Crèche Familiale  
Place du 19 Mars 1962  
78114 Magny-les-Hameaux  
Tél. : 01.30.52.65.74  
Courriel : frederique.bonnet@magny-les-hameaux.fr*

*Jours d'ouverture :  
les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 17 heures  
le mercredi de 9 heures à 12 heures*



Rejoignez la Ville de Magny-les-Hameaux sur Facebook : [www.facebook.com/MagnylesHameaux](http://www.facebook.com/MagnylesHameaux)